

Communication sur la fermeture du Prieuré

Vous êtes quelques-uns à nous interroger sur les raisons de la fermeture du Prieuré. Voici quelques informations vous permettant de mieux comprendre les décisions prises.

■ Fermeture de l'esplanade et des bâtiments

1. En cas de confinement tel que celui du 29 octobre 2020, ou d'arrêté préfectoral interdisant les regroupements en plein air nous devons fermer totalement l'esplanade et les bâtiments à la demande des pouvoirs publics
2. Le Prieuré (ses bâtiments et son esplanade) a été concédé à l'association « Les Amis de Sainte-Victoire » en 1955 avec comme contrepartie d'assurer l'entretien et la valorisation de cet endroit classé aux monuments historiques. Pour respecter cet engagement les membres de l'association, tous bénévoles, sont sur site tous les jeudis et dimanches. Sans cette présence bi-hebdomadaire, le lieu serait très vite dégradé par le passage de plus de 60000 visiteurs par an et par les conditions climatiques pas toujours clémentes à 900m d'altitude (pluie et vent en hiver, sécheresse en été). La moyenne d'âge de nos bénévoles les place comme population à risque, ce qui nous empêche d'assurer cet entretien.

■ Fermeture des bâtiments

1. En règle générale la chapelle et le cloître ne sont ouverts que les jours de présence des bénévoles sur le site, c'est-à-dire le jeudi et le dimanche.
2. Lorsque les mesures sanitaires prises par décret ou arrêté préfectoral nous obligent à ne pas dépasser une jauge par m² dans les espaces clos et nous demandent de faire respecter les gestes barrières, nous sommes contraints de fermer tous les espaces clos, y compris le refuge, n'étant pas sur place pour assurer le respect de ces règles sanitaires.
3. Sur l'esplanade les gestes barrières sont à respecter.